

Outil d'auto-évaluation de la Convention de Bâle – Déchets plastiques



Mars 2022

Outil d'auto-évaluation de la Convention de Bâle – Déchets plastiques

Remerciements

Le Secrétariat de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) tient à remercier la direction et le personnel des administrations des douanes de l'Indonésie, des Philippines, du Sri Lanka et du Vietnam participant au projet Déchets plastiques Asie-Pacifique (APPW) pour leur engagement et leur soutien en faveur de la finalisation des résultats du projet, principalement l'Outil d'auto-évaluation.

L'OMD tient également à remercier le gouvernement du Japon, en particulier l'Agence de coopération internationale du Japon (JICA), pour son soutien financier au projet.

Outil d'auto-évaluation de la Convention de Bâle – Déchets plastiques

Table des matières

I.	Le Projet Déchets plastiques Asie-Pacifique	5
II.	La Convention de Bâle.....	7
III.	Objectifs de l'Outil d'auto-évaluation et groupes cibles.....	8
IV.	Structure et utilisation de l'Outil d'auto-évaluation	8
1.	Cadre et stratégie institutionnels	11
2.	Législation.....	13
3.	Facilitation et procédures	16
4.	Trafic de déchets	21
5.	Coopération	26
6.	Formation aux compétences et aux capacités	28

Acronymes

OEA	Opérateur économique agréé
APPW	Asia Pacific Plastic Waste Project ou Projet Déchets plastiques Asie-Pacifique
CB	Convention de Bâle
PFCB	Point focal de la Convention de Bâle
CRCB	Centre régional de la Convention de Bâle
CPO	Cartographie de processus opérationnel
ORFT	Organismes de réglementation des flux transfrontières
CEN	Réseau douanier de lutte contre la fraude
COP	Conférence des Parties
SCF	Système de ciblage du fret
MD	Modèle de données
GER	Gestion écologiquement rationnelle
CAP	Contrôle a posteriori
PIC	Consentement préalable en connaissance de cause
CKR	Convention de Kyoto révisée
GR	Gestion des risques
CAP	Contrôle a posteriori
SAS	Signalement d'activité suspecte
ZDS	Zones douanières spéciales
POS	Procédures opérationnelles standard
GU	Guichet unique
EGU	Environnement de guichet unique
MTF	Mouvements transfrontières
TRS	Étude sur le temps nécessaire pour la mainlevée
OMD	Organisation mondiale des douanes

I. Le Projet Déchets plastiques Asie-Pacifique

Contexte

Si le recyclage et l'économie circulaire ont été vantés comme des solutions potentielles, plus de la moitié des déchets plastiques destinés au recyclage ont été exportés vers des centaines d'autres pays dans le monde, la Chine étant la première destination avec un total cumulé de 45 % de déchets plastiques importés entre 1988 et 2016¹. Toutefois, la Chine prenant graduellement conscience des problèmes liés aux déchets plastiques importés, la tendance mondiale et la dynamique géographique du commerce des déchets plastiques en ont été bouleversées et continueront vraisemblablement de l'être. La Chine a en effet commencé à renforcer ses contrôles à l'importation en 2013 avec l'opération « Muraille verte », qui a été suivie d'une campagne de lutte contre la contrebande baptisée « Épée nationale 2017 ». Les résultats de ces opérations ont donné jour à une politique interdisant l'importation de la plupart des déchets plastiques en 2018.

Cette brusque interruption de l'accès aux capacités de gestion des déchets plastiques a entraîné le réacheminement de milliers de conteneurs de déchets plastiques d'Europe et d'Amérique du Nord vers d'autres pays de la région Asie-Pacifique. Cette tendance a posé des défis supplémentaires aux pays destinataires sur le plan du contrôle de l'importation et de la gestion des déchets plastiques. En outre, avec la modification des règles internationales sur les transferts transfrontaliers de déchets plastiques au 1^{er} janvier 2021, les administrations des douanes des juridictions importatrices ont été confrontées à de nouveaux défis opérationnels.

Objectif du projet

Le projet Déchets plastiques Asie-Pacifique (APPW) entend renforcer la capacité des administrations des douanes à atténuer les menaces environnementales dans la région Asie-Pacifique et à y répondre efficacement. L'accent a notamment été placé sur la mise en œuvre de la Convention de Bâle, et plus particulièrement sur les questions liées aux déchets plastiques et à leur transport illicite. Le projet a donné lieu à des missions de diagnostic dans les pays bénéficiaires du projet, à la mise au point d'outils en matière de renforcement des capacités et à des formations visant à soutenir une approche plus régionale du commerce des déchets plastiques et de la lutte contre le trafic illicite de déchets plastiques. Le présent Outil d'auto-évaluation fait également partie des livrables du projet.

Rôle de la douane dans le ciblage du commerce illicite de déchets plastiques

La douane est placée aux frontières pour assurer la conformité des échanges de marchandises tout en facilitant le commerce légitime. Pour assurer cette conformité, elle recourt notamment à des techniques de gestion des risques en vue d'évaluer les risques posés par les différentes marchandises, utilise les données, les informations et les renseignements commerciaux, tout en ayant le pouvoir d'intercepter, d'inspecter et de dédouaner les marchandises, ainsi que d'exiger des documents et des réponses aux questions. Lors de la Conférence de l'APPW, qui s'est tenue les 24 et 25 février 2022, une

¹ Brocks AL, Wang S, Jambeck JR, The Chinese import ban and its impact on global plastic waste trade, *Sci Adv.* 2018;4(6):eaat0131. Publié le 20 juin 2018. doi:10.1126/sciadv.aat0131

Outil d'auto-évaluation de la Convention de Bâle – Déchets plastiques

déclaration de la conférence régionale a été présentée, précisant le rôle des douanes en matière de déchets plastiques².

² Lien vers la déclaration de la Conférence APPW : <http://www.wcoomd.org/-/media/wco/public/global/pdf/events/2022/appw/statement-of-the-wco-asia-pacific-plastic-waste-conference-appw-statement.pdf?la=en> (en anglais uniquement).

II. La Convention de Bâle

L'objectif de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, ci-après dénommée la Convention de Bâle, est de protéger la santé des populations et l'environnement des effets nuisibles pouvant découler de la production et de la gestion des déchets dangereux et autres déchets.

Les dispositions de la Convention s'articulent autour de trois piliers :

1. Contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et autres déchets
2. Promotion d'une gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux et autres déchets
3. Prévention et réduction de la production de déchets dangereux et autres déchets

Les mouvements transfrontières de déchets dangereux et autres déchets sont réglementés par l'application de la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC). Les déchets couverts par la Convention de Bâle sont énumérés dans les Annexes à la Convention de Bâle et sont divisés en déchets dangereux et autres déchets.

La procédure PIC est la pierre angulaire du système de contrôle pour les déchets couverts par la Convention de Bâle. Elle exige, avant tout mouvement transfrontière de ces déchets, que l'État d'importation ou de transit soit informé du mouvement envisagé. Cela permet aux autorités compétentes, telles que les autorités environnementales, les douanes et les organismes de réglementation de flux transfrontières (ORFT), de surveiller les mouvements de déchets dangereux et autres, tels que régis par la Convention de Bâle, et de garantir l'élimination des déchets conformément aux exigences nationales. Les mouvements transfrontières de déchets couverts par la Convention de Bâle ne peuvent commencer qu'après le consentement de toutes les autorités compétentes.

En outre, les déchets dangereux et autres déchets doivent être gérés selon le principe fondamental de la gestion écologiquement rationnelle³. La Convention définit ce qui est considéré comme un trafic illicite et les mesures à prendre en pareil cas.

Avec les amendements sur les déchets plastiques adoptés en mai 2019, le champ d'application de la Convention de Bâle a considérablement changé, affectant les règles régissant le mouvement des déchets plastiques à travers les frontières internationales. Les changements apportés à la Convention de Bâle ont été adoptés par son organe directeur, la Conférence des Parties (COP), dans sa décision BC-14/12, et sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Les amendements en tant que tels n'impliquent pas une interdiction de l'importation, du transit ou de l'exportation de déchets plastiques, mais apportent plutôt des précisions sur le moment et la manière dont la Convention s'applique à ces déchets.

En principe, les déchets non dangereux ne relèvent pas du régime de contrôle de la Convention de Bâle. Les pays peuvent toutefois adopter des réglementations nationales sur l'importation, le transit et l'exportation de déchets non dangereux. Les Parties à la

³ On entend par « gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux ou d'autres déchets » toutes mesures pratiques permettant d'assurer que les déchets dangereux ou d'autres déchets sont gérés d'une manière qui garantisse la protection de la santé humaine et de l'environnement contre les effets nuisibles que peuvent avoir ces déchets (Article 2 de la Convention de Bâle).

Outil d'auto-évaluation de la Convention de Bâle – Déchets plastiques

Convention de Bâle peuvent également considérer ou définir comme dangereux des déchets autres que ceux énumérés dans les Annexes I et II de la Convention, en vertu de leur propre législation nationale, et demander l'application des exigences relatives aux mouvements transfrontières de déchets.

III. Objectifs de l'Outil d'auto-évaluation et groupes cibles

L'Outil d'auto-évaluation peut être utilisé pour effectuer une évaluation détaillée de la préparation des douanes à surveiller et vérifier la conformité avec la Convention de Bâle, en particulier les mouvements transfrontières de déchets plastiques, afin de prendre les mesures appropriées.

L'Outil d'auto-évaluation poursuit les objectifs suivants :

1. réaliser une analyse du niveau actuel de sensibilisation et de préparation des douanes aux dispositions de la Convention de Bâle ;
2. fournir aux administrations des douanes un mécanisme leur permettant d'évaluer leur situation en termes de facilitation et d'application de la Convention de Bâle ; et
3. orienter les experts effectuant des missions d'évaluation institutionnelle.

Groupes cibles

Comme il s'agit d'un Outil d'auto-évaluation, les publics cibles sont également les principaux utilisateurs. Les groupes cibles sont les administrations des douanes et ceux qui les aident à effectuer les évaluations, tels que le Secrétariat de l'OMD, d'autres organisations internationales, les partenaires du projet ou tout tiers approuvé par les administrations des douanes. Au sein de la douane, il s'agit des groupes suivants :

- les décideurs au sein de la douane ;
- les responsables hiérarchiques au sein des administrations des douanes qui sont chargés des interventions opérationnelles et qui peuvent influencer le processus de gestion du changement ; et
- les agents des douanes chargés de la facilitation, des procédures, de la gestion des risques et de la lutte contre la fraude.

IV. Structure et utilisation de l'Outil d'auto-évaluation

Domaines visés par l'Outil d'auto-évaluation

L'Outil d'auto-évaluation est axé sur six domaines principaux, décrits ci-après.

1. **Cadre et stratégie institutionnels.** Cette première section oriente l'évaluation du niveau de sensibilisation aux questions de gestion des déchets plastiques au sein de la douane, de la priorité accordée au contrôle des déchets et de la manière dont cela se reflète dans les stratégies de la douane.
2. **Législation.** Cette section contient des questions sur le cadre législatif national et sur la manière dont les dispositions de la Convention de Bâle sont mises en œuvre.

Outil d'auto-évaluation de la Convention de Bâle – Déchets plastiques

Elle se penche également sur les pouvoirs et les attributions conférés aux douanes pour gérer les transferts de déchets.

3. **Facilitation et procédures.** Cette section évalue les procédures en place pour faciliter le commerce légal de déchets plastiques, ainsi que les exigences relatives à l'importation ou à l'exportation de déchets plastiques.
4. **Trafic illicite.** Cette section est divisée en trois sous-sections, à savoir « Gestion des risques », « Lutte contre la fraude » et « Lutte contre le trafic illicite ». Les questions portent sur la manière dont les cargaisons sont ciblées, en fonction du type d'informations utilisées, et sur la manière dont les administrations des douanes gèrent les déchets expédiés illégalement.
5. **Coopération.** Cette section examine l'organisation et le fonctionnement de la coopération, aux niveaux tant national qu'international.
6. **Formation aux compétences et aux capacités.** Cette dernière section vise à approfondir la question de l'élaboration, ou des compétences requises, des programmes de formation et de l'inclusion de formations ou de modules consacrés aux déchets plastiques.

L'Outil comprend un tableau avec les colonnes suivantes :

Question	Oui (déchets en général)	Non (déchets en général)	Oui (déchets plastiques)	Non (déchets plastiques)	Solutions potentielles et possibilités d'amélioration
----------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	---

- La colonne « Question » est conçue pour collecter des informations sur la situation actuelle et pour déterminer les domaines prioritaires d'attention.
- Les colonnes 2 à 5 contiennent des cases à cocher pour indiquer « Oui » ou « Non » et dans certains cas pour indiquer une échelle de 1 à 5. Les questions et réponses portant sur les déchets en général sont séparées de celles portant spécifiquement sur les déchets plastiques.
- La dernière colonne « Solutions potentielles et possibilités d'amélioration » suggère des options et solutions fondées sur les bonnes pratiques internationales.

Sous chaque tableau figure un résumé des défis ou faiblesses potentiels auxquels les autorités douanières peuvent être confrontées lors de la mise en œuvre et de l'application des politiques relatives aux déchets en général et aux déchets plastiques. Des informations supplémentaires sont fournies sur les publications et les ressources qui peuvent être consultées pour obtenir plus de détails et d'orientations (par exemple, les directives émises par les organisations internationales, les conventions internationales, etc.).

Terminologie

Certains termes utilisés dans l'Outil peuvent être interprétés de différentes manières. Par souci de clarté, certains termes sont expliqués ci-dessous.

Déchets

La définition des déchets de l'Article 2.1 de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (ci-après la « Convention de Bâle ») s'applique. On entend par « déchets » des substances ou objets qu'on élimine, qu'on a l'intention d'éliminer ou qu'on est tenu d'éliminer en vertu des dispositions du droit national. Une cargaison de déchets est considérée comme un mouvement de déchets de la juridiction d'un pays à une autre.

Élimination

Outil d'auto-évaluation de la Convention de Bâle – Déchets plastiques

On entend par « élimination » toute opération prévue à l'Annexe IV de la Convention de Bâle. Ces opérations sont divisées en deux catégories : 1) les opérations ne débouchant pas sur une possibilité de récupération, de recyclage, de réutilisation, de réemploi direct, ou toute autre utilisation des déchets (par exemple, la mise en décharge) et 2) les opérations débouchant sur une possibilité de récupération, de recyclage, de réutilisation, de réemploi direct, ou toute autre utilisation des déchets.

Déchets plastiques

Les déchets plastiques solides, à condition qu'ils ne soient pas mélangés avec d'autres déchets et qu'ils soient préparés selon certaines spécifications, sont actuellement considérés comme des déchets non dangereux (B3011) et peuvent être transférés sans consentement préalable (sauf exigences nationales ou régionales spécifiques). Au 1^{er} janvier 2021, deux nouvelles entrées de déchets de la Convention de Bâle ont été ajoutées pour les déchets plastiques qui sont désormais couverts par la Convention : les déchets plastiques dangereux (A3210) et les déchets plastiques mélangés (Y48). L'expédition de déchets plastiques dangereux ou de déchets plastiques mélangés requiert le consentement préalable en connaissance de cause de toutes les autorités compétentes concernées.

Cartographie de processus opérationnel (CPO)

La cartographie de processus opérationnel (CPO) désigne l'analyse des différents processus des douanes et des ORFT en vue de recenser et de documenter les activités et les responsabilités au sein d'un processus opérationnel, afin de reconnaître les flux et la façon dont ils sont reliés les uns aux autres. L'objectif est de rationaliser les processus, d'éliminer les étapes redondantes et qui n'apportent pas de valeur ajoutée aux opérations, de détecter les principaux points du processus qui sont essentiels à la performance, et de les aligner et les harmoniser autant que possible.

Modèle de données de l'OMD

Le Modèle de données de l'OMD comprend l'analyse et la modélisation des procédures et processus douaniers contenus dans la Convention de Kyoto révisée, à l'aide de diagrammes d'activité, de diagrammes de cas d'utilisation et de descriptions. Sur la base de cette analyse, des scénarios illustrant des processus opérationnels gouvernementaux sont élaborés. Dans le MD de l'OMD, les flux d'informations des organismes de réglementation des flux transfrontières (y compris la douane) ont été catégorisés et rassemblés dans des diagrammes de classe et modélisés en utilisant le langage de modélisation unifié (UML). Dans le contexte des déchets plastiques, la CPO devrait être réalisée sur les procédures pertinentes pour les transferts transfrontières de déchets (c'est-à-dire l'importation, l'exportation, le transit, les régimes de perfectionnement actif et passif, la reprise, etc.) à des fins d'harmonisation et de simplification, avec le concours des autorités environnementales.

1. Cadre et stratégie institutionnels

	Question – Cadre et stratégie institutionnels	Oui (déchets en général)	Non (déchets en général)	Oui (déchets plastiques)	Non (déchets plastiques)	Solutions potentielles et possibilités d'amélioration
1.	Les transferts illicites de déchets constituent-ils une menace pour votre pays ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commander une étude ou un inventaire sur les importations et les exportations de déchets et recenser les risques ou les lacunes éventuels.
2.	Votre administration comprend-elle les menaces et les risques liés au commerce des déchets ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Dans l'affirmative, veuillez indiquer dans quelle mesure. (1= faible mesure à 5= large mesure)		S/O		S/O	Sur la base des résultats d'une étude ou d'une évaluation des risques, contribuer à l'élaboration d'une stratégie nationale.
3.	Votre pays a-t-il défini une stratégie nationale spécifique pour combattre les transferts illicites de déchets ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Élaborer une stratégie/un plan d'action/un plan de contrôle, en particulier si la menace a été évaluée comme étant élevée.
4.	Dans l'affirmative, la douane joue-t-elle un rôle dans cette stratégie relative aux déchets ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5.	Votre administration des douanes coopère-t-elle avec la ou les autorités nationales chargées de l'élaboration d'une politique nationale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inclure les objectifs stratégiques nationaux en matière d'environnement, les objectifs relatifs aux déchets et aux déchets plastiques spécifiquement dans la stratégie douanière.
6.	La facilitation des transferts de déchets est-elle une priorité stratégique pour la douane ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
7.	Le contrôle des transferts de déchets est-il une priorité stratégique pour la douane ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Envisager un calendrier à plus long terme pour la planification stratégique, en différenciant le plan stratégique des plans d'action annuels pour une planification plus opérationnelle. Cela pourrait encourager une meilleure évaluation stratégique des priorités et des objectifs opérationnels, ainsi qu'une communication plus ciblée des priorités et de la responsabilité externe et interne.
8.	La lutte contre la fraude portant sur les transferts de déchets est-elle une priorité stratégique pour la douane ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
9.	La structure organisationnelle actuelle reflète-t-elle les différents besoins de suivi de la législation relative aux déchets en ce qui concerne :					
	– la coopération/coordination ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Renforcer l'utilisation des preuves et des données sur le commerce et le trafic des déchets pour améliorer la planification stratégique et opérationnelle.
	– la facilitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	– la gestion des risques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Établir des mécanismes interagences, par exemple un comité conjoint, pour coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.
	– la lutte contre la fraude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	– la formation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Outil d'auto-évaluation de la Convention de Bâle – Déchets plastiques

	Question – Cadre et stratégie institutionnels	Oui (déchets en général)	Non (déchets en général)	Oui (déchets plastiques)	Non (déchets plastiques)	Solutions potentielles et possibilités d'amélioration
10.	Votre administration dispose-t-elle d'une ou plusieurs équipes et/ou de personnel ayant des connaissances spécialisées ou se consacrant aux transferts de déchets ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Désigner des agents des douanes spécialisés dans les questions relatives aux déchets.
11.	Votre administration dispose-t-elle d'une stratégie spécifique pour lutter contre les transferts illicites de déchets ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Menaces et faiblesses possibles

Un manque de sensibilisation ou de compréhension des risques potentiels liés au commerce illicite de déchets et de l'ampleur de ces risques peut influencer le niveau de priorité qui leur est accordé. Lorsque la sensibilisation est suffisante, l'institutionnalisation et l'opérationnalisation d'unités spécialisées et la mise en œuvre des stratégies convenues peuvent se révéler difficiles. En outre, la coordination interinstitutionnelle en matière de déchets et de déchets plastiques peut être insuffisante. Tout cela peut compromettre la réponse nécessaire.

Ressources utiles

Ressources de l'OMD :

- Dossier d'orientation pour les décideurs : <http://www.wcoomd.org/fr/topics/capacity-building/instrument-and-tools/orientation-package-for-decision-makers.aspx>
- Guide sur la TI pour les cadres supérieurs : <http://www.wcoomd.org/fr/topics/facilitation/instrument-and-tools/tools/it-guide-for-executives.aspx>
- Situation, analyse et observations sur le contrôle douanier des déchets aux frontières (Document de recherche de l'OMD n° 50, Kenji Omi) : http://www.wcoomd.org/-/media/wco/public/fr/pdf/topics/research/research-papers/50_controle_douanier_des_dechets_aux_frontieres.pdf?la=fr

Ressources externes :

- Green Customs Guide to Multilateral Environmental Agreements (GCI) : <https://www.greencustoms.org/sites/default/files/resources/Green%20Guide%20Customs%20to%20MEAs%202018%20%20Low%200.pdf> (en anglais uniquement)

Outil d'auto-évaluation de la Convention de Bâle – Déchets plastiques

2. Législation

	Question – Législation	Oui (déchets en général)	Non (déchets en général)	Oui (déchets plastiques)	Non (déchets plastiques)	Solutions potentielles et possibilités d'amélioration
12.	Votre pays est-il Partie à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S/O	S/O	<p>Évaluer et réviser la législation douanière nationale et le cadre réglementaire afin de refléter comme il convient la mise en œuvre nationale de la Convention de Bâle et des amendements relatifs aux déchets plastiques.</p> <p>Veiller à ce que la législation douanière nationale tienne dûment compte des recommandations de la Convention de Bâle sur les déchets plastiques.</p> <p>Réviser les réglementations techniques nationales afin de mieux distinguer les déchets plastiques destinés au traitement des déchets/débris plastiques destinés à la production, car l'état actuel des choses permet des interprétations différentes.</p> <p>Envisager d'élaborer des normes pour remédier aux lacunes recensées.</p> <p>Envisager de définir les infractions « graves » aux fins des enquêtes pénales sur le trafic illicite de déchets.</p> <p>Envisager de réviser la législation douanière afin de prendre en considération les fonctions de contrôle douanier dans les zones franches, conformément à la CKR et aux orientations relatives aux zones franches.</p>
13.	Existe-t-il un cadre national mettant en œuvre les dispositions de la Convention de Bâle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
14.	Les dispositions de la Convention de Bâle sont-elles mises en œuvre dans le cadre législatif douanier national ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
15.	La législation douanière est-elle mise à jour lorsque des modifications sont apportées à la Convention de Bâle et à la législation nationale sur les déchets (par exemple, les amendements relatifs aux déchets plastiques ou l'amendement relatif à l'interdiction) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
16.	Avez-vous connaissance de normes nationales définissant la qualité et les spécifications des déchets ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
17.	La douane a-t-elle pour mandat d'élaborer ou de mettre en œuvre des politiques et des procédures de lutte contre la fraude concernant :					
	– les importations de déchets ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	– les exportations de déchets ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	– les déchets en transit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
18.	La législation actuelle confère-t-elle des pouvoirs à l'administration des douanes en ce qui concerne les transferts (présumés) illicites de déchets ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
19.	Des problèmes, des défis ou des lacunes ont-ils été recensés dans la législation en ce qui concerne les principaux pouvoirs juridiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Outil d'auto-évaluation de la Convention de Bâle – Déchets plastiques

	Question – Législation	Oui (déchets en général)	Non (déchets en général)	Oui (déchets plastiques)	Non (déchets plastiques)	Solutions potentielles et possibilités d'amélioration
	permettant à la douane de contrôler et de sanctionner les transferts de déchets ?					
20.	La législation nationale prévoit-elle des sanctions en cas de non-respect de la législation sur les déchets ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
21.	La douane est-elle compétente pour infliger ces sanctions ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
22.	Existe-t-il une politique régissant les mesures répressives à prendre par la douane ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
23.	Des sanctions administratives peuvent-elles être instituées par la douane ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
24.	La douane peut-elle engager des poursuites pénales ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
25.	Des lacunes ont-elles été constatées qui ne permettent pas d'infliger des sanctions efficaces ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
26.	La législation nationale exige-t-elle des entreprises qu'elles conservent les documents d'importation et/ou d'exportation relatifs au commerce des déchets pendant une période spécifique pour les procédures de contrôle a posteriori ou d'enquête ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
27.	Les dispositions législatives et/ou les traités bilatéraux pour la coopération internationale en matière pénale sont-ils utilisés pour soutenir les enquêtes et les poursuites ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
28.	Votre pays a-t-il adhéré à la Déclaration d'Arusha révisée concernant la bonne gouvernance et l'éthique en matière douanière ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
29.	La législation douanière actuelle est-elle alignée sur la Convention de Kyoto révisée de l'OMD ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Menaces et faiblesses possibles

L'absence de législation avec un mandat clair se traduit par un manque de possibilités d'agir, de lutter contre le commerce illicite et d'infliger des sanctions. Un cadre législatif clair favorise non seulement la facilitation et la lutte contre la fraude, mais informe également les opérateurs sur leurs obligations.

Outil d'auto-évaluation de la Convention de Bâle – Déchets plastiques

En outre, la complexité des règlements, des procédures ou des directives administratives peut être propice au développement et à la prolifération des pratiques de corruption. L'élimination de la « paperasserie » implique également de simplifier les processus complexes et de supprimer les chevauchements d'activités ou les procédures inutiles. Le manque d'éthique en matière douanière dans le contexte de la gestion transfrontalière des déchets peut fausser la bonne mise en œuvre des réglementations, sapant ainsi la confiance du public dans l'administration.

Ressources utiles

Ressources de l'OMD :

- La CKR :
http://www.wcoomd.org/fr/Topics/Facilitation/Instrument%20and%20Tools/Conventions/pf_revised_kyoto_conv/Kyoto_New
- Guide pratique relatif aux zones franches :
http://www.wcoomd.org/-/media/wco/public/fr/pdf/topics/facilitation/activities-and-programmes/free-zone/wco-fz-guidance_fr.pdf?la=fr
- Vue d'ensemble du programme d'éthique : <http://www.wcoomd.org/fr/topics/integrity/overview.aspx>
Guide pour le développement de l'éthique http://www.wcoomd.org/-/media/wco/public/fr/pdf/topics/integrity/instruments-and-tools/guide_ethique.pdf?la=fr

Ressources externes :

- Plastic Waste Amendments to the Basel Convention FAQs (Basel Convention):
<http://www.basel.int/Portals/4/download.aspx?d=UNEP-CHW-LEAFLET-PUB-Brochure-PlasticWasteAmendFAQs-2021.English.pdf> (en anglais uniquement)
- Guide d'élaboration des cadres juridiques nationaux pour la mise en œuvre de la Convention de Bâle (Convention de Bâle) :
<http://www.basel.int/Portals/4/download.aspx?d=UNEP-CHW-PUB-GUID-Development-LegalFrameworks-2020.French.pdf>
- Manuel de mise en œuvre de la Convention de Bâle (Convention de Bâle) :
<http://www.basel.int/portals/4/download.aspx?d=UNEP-CHW-GUID-PUB-ManualforImplementation.French.pdf>

Outil d'auto-évaluation de la Convention de Bâle – Déchets plastiques

3. Facilitation et procédures

	Question – Facilitation et procédures	Oui (déchets en général)	Non (déchets en général)	Oui (déchets plastiques)	Non (déchets plastiques)	Solutions potentielles et possibilités d'amélioration
30.	Avez-vous déjà réalisé une cartographie de processus opérationnel (CPO) pour autoriser les transferts de déchets ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La CPO devrait être réalisée sur les procédures pertinentes pour les transferts transfrontières de déchets (c'est-à-dire l'importation, l'exportation, le transit, les régimes de perfectionnement actif et passif, la reprise, etc.) à des fins d'harmonisation et de simplification avec le concours des autorités environnementales. Des bureaux spécialisés dans les déchets permettent de cibler les efforts de renforcement des capacités. Établir une procédure douanière interne pour l'importation/l'exportation/le transit de déchets plastiques. Veiller à ce que la douane ait accès, idéalement via un environnement de guichet unique, aux informations liées aux procédures PIC, aux quotas, etc., afin de faciliter le contrôle documentaire des licences. Ces informations sont généralement détenues par les autorités environnementales. Renforcer l'attention portée aux zones franches en termes de procédures/contrôles adéquats de la douane afin de lutter contre le risque d'abus des zones douanières spéciales (ZDS) par des importations illicites et leur diffusion à partir des ZDS tout au long de la chaîne logistique mondiale.
31.	Avez-vous désigné des bureaux de douane auxquels les déclarations en douane relatives aux transferts de déchets sont présentées pour être traitées ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
32.	Existe-t-il une procédure précisant comment gérer la reprise des déchets importés illégalement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
33.	La douane a-t-elle un rôle à jouer dans la procédure de reprise en cas de déchets importés illégalement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
34.	La procédure de reprise par la douane est-elle alignée sur celle des autorités environnementales compétentes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
35.	Le processus de dédouanement des cargaisons de déchets est-il automatisé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
36.	Dans l'affirmative, ce système dispose-t-il d'un modèle intégré de gestion des risques/d'une application de sélectivité (c'est-à-dire la possibilité de définir des critères de sélectivité/règles de risque) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Le processus de dédouanement des cargaisons de déchets est-il manuel ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
37.	En cas de contrôle manuel, la douane vérifie-t-elle les documents relatifs aux mouvements de déchets et le consentement, si nécessaire, lors des contrôles documentaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
38.	Une coordination ou une communication avec d'autres agences gouvernementales pertinentes a-t-elle lieu pendant cette phase ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Outil d'auto-évaluation de la Convention de Bâle – Déchets plastiques

	Question – Facilitation et procédures	Oui (déchets en général)	Non (déchets en général)	Oui (déchets plastiques)	Non (déchets plastiques)	Solutions potentielles et possibilités d'amélioration
39.	En cas de traitement manuel, quels contrôles les agents des douanes effectuent-ils sur les déclarations de déchets ?					Adopter le Modèle de données de l'OMD et normaliser les ensembles de données pour les procédures du commerce des déchets afin de faciliter l'échange d'informations dont ont besoin les autres ORFT pour la mainlevée transfrontalière et le dédouanement aux frontières. Soutenir la mise en place de capacités de laboratoire pour analyser et déterminer la composition des déchets plastiques (c'est-à-dire les types de déchets plastiques, le niveau de contamination et les matériaux mixtes).
	– code du SH ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	– évaluation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	– description des déchets ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	– cohérence des informations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	– itinéraire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Y a-t-il des coûts liés aux contrôles physiques des (éventuels) envois de déchets ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
40.	Existe-t-il un dialogue/une coopération avec le secteur privé pour examiner les pratiques opérationnelles sur le commerce des déchets ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Envisager l'introduction de garanties pour le transit et l'utilisation de garanties financières pour compenser les importations de déchets plastiques non conformes/de mauvaise qualité par des importateurs enregistrés.
41.	Existe-t-il des mesures incitatives pour que les opérateurs conformes dans le secteur des déchets/du recyclage deviennent des Opérateurs économiques agréés (OEA) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Utiliser les éventuels certificats de conformité environnementale délivrés par les autorités environnementales aux fins de la gestion des risques et du contrôle a posteriori (CAP).
42.	La législation douanière actuelle permet-elle l'utilisation de procédures simplifiées pour faciliter le commerce légal des déchets, y compris les produits recyclables ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
43.	Existe-t-il des exigences en matière de renseignements préalables concernant le fret transmis par voie électronique en matière de déchets :					Instaurer un programme de conformité pour renforcer le partenariat douane-entreprise dans l'industrie des matériaux de recyclage du plastique. Simplifier le processus de dédouanement en établissant une cartographie des processus pour l'importation de déchets non dangereux et en harmonisant les exigences documentaires, en coopération avec les autorités environnementales.
	– entrants ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	– sortants ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	– en transit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
44.	Un environnement de guichet unique est-il déjà mis en œuvre ou en cours de mise en œuvre ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
45.	Dans l'affirmative, l'autorité environnementale y participe-t-elle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Autoriser la douane à accéder aux documents de notification et aux documents relatifs aux mouvements de déchets liés à la procédure de
46.	La douane a-t-elle accès aux licences, permis,	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Outil d'auto-évaluation de la Convention de Bâle – Déchets plastiques

	Question – Facilitation et procédures	Oui (déchets en général)	Non (déchets en général)	Oui (déchets plastiques)	Non (déchets plastiques)	Solutions potentielles et possibilités d'amélioration
	certificats/autres exigences documentaires existants pour les déchets et les utilise-t-elle pour les vérifications ?					notification PIC pour les importations de déchets dangereux.
47.	Les licences/permis, certificats ou autres exigences documentaires pour le commerce de déchets sont-ils traités dans l'environnement de guichet unique ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Établir une relation stratégique et fonctionnelle avec le PFCB et les autorités compétentes afin de permettre une approche douanière plus éclairée concernant la validation de la légalité des documents.
48.	Si le Modèle de données (MD) a été adopté (pour normaliser l'échange de données), la classe des produits dangereux (ID OMD 12C) est-elle utilisée pour indiquer les envois de déchets ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
49.	Le pays effectue-t-il un contrôle a posteriori (CAP) sur les envois de déchets ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Envisager des changements dans la nomenclature nationale pour différencier les flux de déchets plastiques.
50.	Existe-t-il des codes SH adéquats à utiliser dans les déclarations pour classer les envois de déchets ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
51.	Y a-t-il eu des cas de fausses déclarations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
52.	Y a-t-il un système national de marquage ou de codage pour les flux de déchets ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
53.	Avez-vous connaissance de marques ou de codes internationaux pour les flux de déchets ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
54.	Quel régime douanier/procédure douanière est appliqué(e) en cas d'envois de déchets ?					
	– perfectionnement actif ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	– perfectionnement passif ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	– rembours (drawback) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	– transformation des marchandises destinées à la mise à la consommation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	– admission temporaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	– mise en entrepôt sous douane ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	– zones franches ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	– réimportation en l'état ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
55.	L'administration déploie-t-elle l'une des technologies et techniques de contrôle					

Outil d'auto-évaluation de la Convention de Bâle – Déchets plastiques

	Question – Facilitation et procédures	Oui (déchets en général)	Non (déchets en général)	Oui (déchets plastiques)	Non (déchets plastiques)	Solutions potentielles et possibilités d'amélioration
	modernes suivantes à l'appui du processus de contrôle douanier ?					
	– perfectionnement actif ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	– équipement d'inspection non intrusive (INI) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	– technologies de surveillance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	– lecteurs de plaque minéralogique ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	– identification par radiofréquence ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	– aide d'un laboratoire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	– kits de détection sur site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	– unités canines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
56.	Percevez-vous des droits et taxes à l'importation sur les déchets ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Menaces et faiblesses possibles

L'absence de procédures internes claires pour la gestion du commerce transfrontalier des déchets poserait de nombreuses difficultés aux autorités douanières pour appliquer correctement les dispositions de la CB. Si des procédures PIC sont nécessaires, la compréhension et l'harmonisation des procédures douanières avec les procédures PIC sont essentielles pour faciliter les flux commerciaux légaux de déchets et renforcer les fonctions de contrôle de la douane.

L'absence de cartographie des processus opérationnels entraverait l'harmonisation des processus et rendrait la numérisation des procédures douanières inefficace. La simplification et l'harmonisation des éléments de données, des formats de données et des exigences réglementaires sont considérées comme des conditions préalables à un commerce transfrontalier légal des déchets plastiques recyclables.

Ressources utiles

Ressources de l'OMD :

Outil d'auto-évaluation de la Convention de Bâle – Déchets plastiques

- Modèle de données de l'OMD : <http://www.wcoomd.org/fr/topics/facilitation/instrument-and-tools/tools/data-model.aspx>
- Guide opérationnel du Modèle de données de l'OMD : http://www.wcoomd.org/-/media/wco/public/fr/pdf/topics/facilitation/instruments-and-tools/tools/data-model/md_technicalbrochure.pdf
- Directives en matière de transit : <http://www.wcoomd.org/fr/topics/facilitation/instrument-and-tools/tools/transit-guidelines.aspx>
- Recueil des bonnes pratiques dans le domaine du transit : <http://www.wcoomd.org/fr/topics/facilitation/instrument-and-tools/tools/transit-compendium.aspx>
- Manuel sur le transit : <http://www.wcoomd.org/fr/topics/facilitation/instrument-and-tools/tools/transit-handbook.aspx>
- Manuel de l'OMD sur les régimes de perfectionnement actif et passif : <http://www.wcoomd.org/fr/topics/facilitation/instrument-and-tools/tools/wco-handbook-on-inward-and-outward-processing-procedures.aspx>
- Recueil sur les OEA : <http://www.wcoomd.org/fr/topics/facilitation/instrument-and-tools/tools/aeo-compendium.aspx>
- Guide pratique relatif aux zones franches : <http://www.wcoomd.org/fr/topics/facilitation/instrument-and-tools/tools/practical-guidance-on-free-zones.aspx>
- Étude sur le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises : <http://www.wcoomd.org/fr/topics/facilitation/instrument-and-tools/tools/time-release-study.aspx>
- Recueil sur le Guichet unique et directives afférentes : <http://www.wcoomd.org/fr/topics/facilitation/instrument-and-tools/tools/single-window-guidelines.aspx>
- Gestion coordonnée des frontières : <http://www.wcoomd.org/fr/topics/facilitation/activities-and-programmes/coordinated-border-management.aspx>

Outil d'auto-évaluation de la Convention de Bâle – Déchets plastiques

4. Trafic de déchets

	Question – Trafic de déchets	Oui (déchets en général)	Non (déchets en général)	Oui (déchets plastiques)	Non (déchets plastiques)	Solutions potentielles et possibilités d'amélioration
Gestion des risques						
57.	Votre administration dispose-t-elle d'un département chargé de la gestion des risques (GR) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Faciliter le partage des données entre le département chargé du renseignement et d'autres services gouvernementaux afin d'augmenter la quantité de données sur lesquelles repose l'évaluation des risques.
58.	Votre administration dispose-t-elle d'un cadre/plan en matière de GR ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
59.	Les déchets illégaux sont-ils un domaine d'intervention stratégique du département chargé de la GR ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mettre en place un mécanisme permettant d'identifier le fret à haut risque avant son arrivée, afin de simplifier la procédure d'importation des déchets plastiques.
60.	Les pratiques de GR sont-elles utilisées pour repérer les envois de déchets à haut risque ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
61.	Votre administration dispose-t-elle d'indicateurs de risque pour les déchets illicites ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Élaborer des indicateurs de risque et des profils de risque pour les déchets plastiques, et les intégrer dans le système automatisé.
62.	Votre administration dispose-t-elle de profils de risque pour les déchets illicites ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
63.	Les profils de risque sont-ils régulièrement examinés et mis à jour ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Envisager d'élargir le champ d'action et le mandat du département chargé de la gestion des risques pour y inclure les questions environnementales (et les déchets plastiques et recyclables) comme domaine prioritaire.
64.	Les profils de risque peuvent-ils être intégrés dans le système de dédouanement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
65.	Votre administration des douanes dispose-t-elle d'un module de sélectivité dans le système de traitement/gestion douanière/dédouanement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Veiller à ce que les profils de risque et les données des tiers sur les importateurs de déchets agréés soient intégrés dans le système de dédouanement.
66.	Votre département chargé de la GR gère-t-il une base de données des infractions et saisies ? Dans l'affirmative, les saisies de déchets sont-elles enregistrées dans cette base de données ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
67.	Votre administration a-t-elle conclu un ou des accords d'assistance mutuelle administrative en	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mettre au point des critères spécifiques et inclure les risques liés aux déchets et aux déchets plastiques dans les critères

Outil d'auto-évaluation de la Convention de Bâle – Déchets plastiques

	Question – Trafic de déchets	Oui (déchets en général)	Non (déchets en général)	Oui (déchets plastiques)	Non (déchets plastiques)	Solutions potentielles et possibilités d'amélioration
	matière douanière à des fins de gestion des risques ?					d'évaluation des OEA.
–	Dans l'affirmative, ont-ils été appliqués aux envois de déchets ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Proposer que les déchets plastiques soient considérés comme un domaine prioritaire de la lutte contre la fraude au sein du Groupe de travail sur la lutte contre la fraude douanière de l'ANASE, et planifier et exécuter des opérations de GR et de lutte contre la fraude sur les déchets plastiques. Des indicateurs de risques spécifiques aux déchets plastiques doivent être définis, et des profils de risques liés aux déchets plastiques doivent être élaborés et intégrés dans le système automatisé de dédouanement.
68.	Des informations sur les déchets illicites ont-elles été sollicitées/échangées par le passé auprès/avec d'autres agences de lutte contre la fraude, nationales ou étrangères ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
69.	Votre département chargé de la GR a-t-il une relation de travail avec le Point focal de la Convention de Bâle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
70.	Votre département chargé de la GR a-t-il une relation de travail avec les autorités compétentes en matière d'environnement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Renseignement						
71.	Votre administration dispose-t-elle d'une Unité de renseignement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Établir une base de données des infractions et des saisies à des fins de gestion des risques, comprenant toutes les saisies et les infractions liées aux déchets plastiques en vue d'un profilage futur et du traitement des infractions.
72.	L'Unité de renseignement est-elle chargée de détecter les infractions au commerce des déchets ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
73.	Les activités suspectes peuvent-elles être signalées à la douane ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Envisager la mise en place d'un système de signalement des activités suspectes qui permet un signalement anonyme.
	Dans l'affirmative, un système/une procédure de signalement des activités suspectes électronique et anonyme est-il(elle) en place ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
74.	Existe-t-il un protocole pour partager les informations et les renseignements sur les déchets avec d'autres agences nationales ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Veiller à ce que les informations relatives aux risques soient échangées conformément à un protocole établi.
75.	Existe-t-il un protocole pour partager les informations et les renseignements sur les déchets avec des agences internationales ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Lutte contre la fraude						
76.	Votre administration dispose-t-elle d'une unité chargée de la lutte contre la fraude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Envisager la mise en place d'une unité spécialisée dans la lutte contre la fraude dans les principaux ports, qui s'occuperait des
77.	Les équipes chargées de la lutte contre la	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Outil d'auto-évaluation de la Convention de Bâle – Déchets plastiques

	Question – Trafic de déchets	Oui (déchets en général)	Non (déchets en général)	Oui (déchets plastiques)	Non (déchets plastiques)	Solutions potentielles et possibilités d'amélioration
	fraude sont-elles implantées dans tous les ports principaux ?					questions environnementales et, en particulier, des déchets plastiques.
78.	L'unité/équipe de lutte contre la fraude a-t-elle des objectifs non fiscaux (c'est-à-dire des objectifs autres que les recettes) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
79.	Les déchets illicites sont-ils un domaine d'intervention de la lutte contre la fraude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Télécharger toutes les saisies historiques de déchets sur le CEN de l'OMD et continuer à alimenter le CEN à l'avenir.
80.	Les équipes chargées de la lutte contre la fraude sont-elles guidées par les profils de risque reçus du département chargé de la GR ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
81.	Existe-t-il des installations physiques aux ports d'entrée/de sortie pour procéder à des inspections physiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Participer à l'opération de lutte contre la fraude annuelle de l'OMD (c'est-à-dire l'opération DEMETER).
82.	La douane effectue-t-elle des contrôles aléatoires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
83.	La douane effectue-t-elle des contrôles ciblés ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
84.	La douane dispose-t-elle d'équipements d'inspection non intrusive (INI) pour mesurer et contrôler les véhicules ou conteneurs pouvant transporter des déchets ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
85.	Les autorités compétentes en vertu de la Convention de Bâle aident-elles l'équipe chargée de la lutte contre la fraude à effectuer des inspections sur le terrain et à vérifier le statut des envois de déchets ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
86.	La douane procède-t-elle à des inspections conjointes avec d'autres agences sur les envois de déchets ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
87.	La douane procède-t-elle à des enquêtes conjointes avec d'autres agences sur les envois (présumés) illicites de déchets ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
88.	La douane consigne-t-elle les détails d'une enquête, les recherches et les conclusions ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
89.	Existe-t-il d'autres façons d'utiliser ces données (par exemple, analyse des risques ou partage avec d'autres administrations des douanes ou partenaires) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
90.	La douane utilise-t-elle le système CEN de l'OMD pour soumettre les données de saisie ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Outil d'auto-évaluation de la Convention de Bâle – Déchets plastiques

	Question – Trafic de déchets	Oui (déchets en général)	Non (déchets en général)	Oui (déchets plastiques)	Non (déchets plastiques)	Solutions potentielles et possibilités d'amélioration
91.	La douane a-t-elle soumis au CEN des données de saisie relatives aux déchets depuis le 1 ^{er} janvier 2018 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
92.	La douane a-t-elle participé aux opérations DEMETER ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Gestion des importations (présumées) illicites de déchets						
93.	Quel est le niveau général de sensibilisation des agents des douanes en ce qui concerne les transferts illicites de déchets ? (1= faible mesure à 5= large mesure)		S/O		S/O	Évaluer de manière critique la réponse actuelle de la douane aux transferts illicites de déchets plastiques et de déchets de conteneurs abandonnés. Envisager d'élaborer des procédures internes sur les envois de reprise, en collaboration avec les autorités compétentes en vertu de la CB, y compris une section sur la collecte de preuves.
94.	La douane dispose-t-elle d'une procédure opérationnelle standard (POS) sur la manière de traiter les (éventuelles) importations illégales de déchets ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
95.	La douane dispose-t-elle d'une POS sur la manière de traiter les conteneurs de déchets abandonnés dans le port ou la zone contrôlée par la douane ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
96.	Y a-t-il des cargaisons de déchets illicites abandonnées dans les ports de votre pays ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
97.	Existe-t-il une procédure bien définie sur ce qu'il advient des déchets saisis ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Menaces et faiblesses possibles

Ne pas inclure la gestion des risques dans le ciblage des transferts de déchets à haut risque nuirait à la sélection efficace des transferts en vue d'un examen et de contrôles supplémentaires. Afin d'appliquer une bonne approche de la gestion des risques, les profils et les indicateurs de risque doivent être régulièrement revus et mis à jour si nécessaire. Les données contenant des informations pertinentes sur les tendances, les menaces et les modes opératoires sont d'une grande importance pour les profils de risque. Le partage des informations aux niveaux national et transfrontalier ainsi que l'enregistrement des données sur les saisies sont donc essentiels. Lorsqu'un transfert illicite de déchets est détecté, les agents des douanes concernés doivent savoir comment traiter l'affaire, en termes de stockage, de collecte de preuves et de procédures de reprise, par exemple. Si les procédures ne sont pas claires, les conteneurs risquent d'être abandonnés ou d'être expédiés illégalement ailleurs, et/ou il pourrait être impossible d'engager des poursuites en raison du manque de preuves.

Outil d'auto-évaluation de la Convention de Bâle – Déchets plastiques

Ressources utiles

Ressources de l'OMD :

- Recueil de l'OMD sur la gestion des risques en matière douanière : <http://www.wcoomd.org/fr/topics/enforcement-and-compliance/instruments-and-tools/compendiums/rmc.aspx>
- Recueil sur les Pratiques douanières opérationnelles en matière de lutte contre la fraude et de saisies (COPES) : <http://www.wcoomd.org/fr/topics/enforcement-and-compliance/instruments-and-tools/compendiums/cop.es.aspx>
- Système de ciblage du fret : <http://www.wcoomd.org/fr/topics/enforcement-and-compliance/instruments-and-tools/cargo-targeting-system.aspx>
- Suite CEN : <http://www.wcoomd.org/fr/topics/enforcement-and-compliance/instruments-and-tools/cen-suite.aspx>
- I2C – Centre d'information et de renseignement de l'OMD : <http://www.wcoomd.org/fr/topics/enforcement-and-compliance/instruments-and-tools/i2c.aspx>
- ENVIRONET : <http://www.wcoomd.org/~media/WCO/Public/Global/PDF/Topics/Enforcement%20and%20Compliance/Activities%20and%20Programmes/Environmental%20Crime/Concept%20Note%20EN.ashx?db=web>
- Guide relatif aux principaux Accords multilatéraux sur l'environnement à l'intention des fonctionnaires de la douane sur le terrain : <http://www.wcoomd.org/fr/topics/enforcement-and-compliance/instruments-and-tools/guidelines/frontline-customs-officers-guide.aspx>

Ressources externes :

- Orientations concernant la mise en application des dispositions relatives au trafic illicite de la Convention de Bâle (paragraphe 2, 3 et 4 de l'Article 9) (Convention de Bâle) : <http://www.basel.int/Portals/4/download.aspx?d=UNEP-CHW-PUB-GUID-IllegalTraffic-2020.French.pdf>
- Manuel sur l'engagement de poursuites judiciaires contre le trafic illicite de déchets dangereux ou d'autres déchets (Convention de Bâle) : <http://www.basel.int/Portals/4/download.aspx?d=UNEP-CHW-GUID-PUB-ProsecutorsManual.French.pdf>
- Manual for Customs Officers on Hazardous Chemicals and Wastes under the Basel, Rotterdam and Stockholm Conventions : <http://www.basel.int/Portals/4/download.aspx?d=UNEP-FAO-CHW-RC-POPS-MANUAL-CUSTOM-2014.En.pdf> (en anglais uniquement)
- Manuel de formation sur le trafic illicite pour les agents des douanes et les organismes d'application des lois (Convention de Bâle) : <http://www.basel.int/Portals/4/Basel%20Convention/docs/legalmatters/illegtraffic/trman-f.pdf>

Outil d'auto-évaluation de la Convention de Bâle – Déchets plastiques

5. Coopération

	Question – Coopération	Oui (déchets en général)	Non (déchets en général)	Oui (déchets plastiques)	Non (déchets plastiques)	Solutions potentielles et possibilités d'amélioration
98.	La douane collabore-t-elle ou coopère-t-elle avec les autres agences impliquées concernant :					Envisager d'appliquer les accords d'assistance mutuelle administrative lorsqu'ils sont susceptibles d'améliorer le flux d'informations relatives aux déchets à des fins de facilitation, de gestion des risques et de lutte contre la fraude. Examiner les moyens de dialoguer et d'établir une relation formelle avec le Point focal de la Convention de Bâle et les autorités environnementales compétentes pour faciliter le commerce légal, le suivi, le traitement du commerce illicite de déchets et les procédures de reprise. Veiller à ce qu'un dispositif opérationnel approprié soit mis en place pour assurer le soutien continu de la douane.
-	l'identification des déchets ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
-	l'échantillonnage ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
-	les inspections conjointes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
-	la formation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
-	la sécurité ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
99.	La coopération est-elle organisée de manière formelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inclure des dispositions spécifiques sur les déchets dans les accords commerciaux bilatéraux. Envisager l'établissement d'un protocole d'entente avec la police pour effectuer des enquêtes conjointes. Établir des accords d'assistance mutuelle administrative douane-douane et nouer des contacts avec les principaux pays exportant des déchets plastiques vers les Philippines.
100	La coopération est-elle organisée de manière informelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
101	Existe-t-il un groupe de travail spécialisé ou une équipe multi-agences consacré(e) aux transferts de déchets ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
102	Les agents des douanes savent-ils qui contacter au sein des autorités compétentes pour les questions relatives aux transferts de déchets (par exemple, pour classer les déchets ou vérifier l'installation de traitement) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
103	La douane a-t-elle rencontré des difficultés pour coopérer avec d'autres agences dans le domaine des transferts de déchets ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Envisager de soutenir les opérations de lutte
104	La douane coopère-t-elle avec les autorités compétentes en vertu de la Convention de Bâle ou d'autres organismes pour renvoyer les déchets transférés illégalement dans le pays d'exportation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Outil d'auto-évaluation de la Convention de Bâle – Déchets plastiques

	Question – Coopération	Oui (déchets en général)	Non (déchets en général)	Oui (déchets plastiques)	Non (déchets plastiques)	Solutions potentielles et possibilités d'amélioration
105	Les données relatives aux transferts de déchets font-elles l'objet d'un échange électronique avec d'autres administrations des douanes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>contre la fraude dans le domaine de l'environnement, telles que l'opération DEMETER de l'OMD.</p> <p>Inclure la facilitation du mouvement légal des déchets dans la conception d'un mécanisme de coordination douane-douane, indépendamment de l'accent mis sur la lutte contre la fraude par le groupe de travail de l'ANASE.</p> <p>Progresser dans la mise en œuvre du GU, en intégrant ou en reliant les portails et interfaces existants dans une installation coordonnée et en incluant toutes les autorités compétentes.</p>

Menaces et faiblesses possibles

Le risque que les autorités et les organismes gouvernementaux fonctionnent en parallèle ou ne communiquent pas entre eux peut conduire à une moindre transparence, à une perte de données ou à un manque de données nécessaires pour avoir une image plus complète du commerce des déchets, et/ou à une action non coordonnée, par exemple dans le cas de la reprise des déchets importés illégalement.

Ressources utiles

Ressources de l'OMD :

- Recueil sur la gestion coordonnée des frontières : <http://www.wcoomd.org/-/media/wco/public/fr/pdf/topics/facilitation/instruments-and-tools/tools/safe-package/recueil-gcf.PDF?db=web>

Outil d'auto-évaluation de la Convention de Bâle – Déchets plastiques

6. Formation aux compétences et aux capacités

	Question – Formation aux compétences et aux capacités	Oui (déchets en général)	Non (déchets en général)	Oui (déchets plastiques)	Non (déchets plastiques)	Solutions potentielles et possibilités d'amélioration
106	La douane dispose-t-elle d'un cadre général de compétences décrivant les exigences des différents profils de poste ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mettre au point un programme de formation des formateurs et un module de formation pour les agents de première ligne (niveau de base et niveau avancé) sur les déchets et les déchets plastiques.
107	La douane dispose-t-elle d'une stratégie de formation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
108	Les agents des douanes reçoivent-ils une formation sur la législation en matière de déchets ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S'engager à renforcer les capacités en matière de déchets, y compris les déchets plastiques, dans toutes les fonctions.
109	Le programme de formation actuel de la douane inclut-il la vérification physique des chargements de déchets ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
110	Cette formation comprend-elle des aspects portant spécifiquement sur la santé et la sécurité en matière de déchets ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inclure des modules sur les aspects de sécurité des vérifications physiques des conteneurs contenant des déchets. Instaurer une formation avancée sur la législation nationale et internationale concernant les mouvements transfrontières de déchets plastiques. Incorporer les expériences et les bonnes pratiques (également de différents pays dans d'autres régions) dans le programme d'études.
111	La formation sur les déchets est-elle dispensée par des formateurs internes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
112	La formation sur les déchets est-elle dispensée par des formateurs externes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
113	Qui bénéficie de cette formation (quelles unités, quels profils de poste) ?					
	– les agents des douanes de première ligne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	– l'unité chargée de la gestion des risques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	– l'unité stratégique ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	– autres ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
114	La douane participe-t-elle à des sessions de formation communes proposées ou coordonnées par d'autres agences gouvernementales ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Coopérer avec les Points focaux de la Convention de Bâle, les autorités compétentes et/ou les Centres régionaux de la Convention de Bâle dans le cadre d'événements de formation conjoints.

Outil d'auto-évaluation de la Convention de Bâle – Déchets plastiques

Menaces et faiblesses possibles

Le manque de sensibilisation et de connaissances pourrait compromettre la détection efficace d'un éventuel trafic illicite de déchets. Une compréhension de base des règles, des exigences et des procédures pourrait constituer une première ligne de défense contre les envois illicites. La compréhension des risques liés aux importations illicites de déchets pourrait inciter le personnel des douanes à être plus vigilant.

Ressources utiles

Ressources de l'OMD :

- Développement des personnes : <http://www.wcoomd.org/fr/topics/capacity-building/activities-and-programmes/people-development.aspx>
- Programme sur l'éthique : http://www.wcoomd.org/fr/topics/capacity-building/activities-and-programmes/cb_integrity.aspx
- Customs Learning and Knowledge Community (plateforme CLiKC!) : <https://clikc.wcoomd.org/>

Ressources externes :

- Centres régionaux de la Convention de Bâle (Convention de Bâle) : <http://www.basel.int/Partners/RegionalCentres/Overview/tabid/2334/Default.aspx>
- Cours d'introduction à la Convention de Bâle (InforMEA) : <http://www.brsmeas.org/Implementation/TechnicalAssistance/Modules/tabid/4905/language/en-US/Default.aspx> (en anglais uniquement)